

REPUBLIQUE FRANCAISE
 Commune de
LA VERRIERE
 Département des Yvelines
 Arrondissement de Rambouillet

N° 2025-051

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	Date d'affichage	Séance du	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants
26 septembre 2025	26 septembre 2025	2 OCTOBRE 2025	29 20 28
OBJET : Enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement Dossier de la société SNCF Voyageurs à Trappes – Consultation du Conseil Municipal			

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 19h20, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde- DIALLO Maye - GORBENA Marcy- PERON Thomas - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - BAC Christine - BROCHADO Françoise – DAHAMNI Abdelkader - BASELTO Emilie - GERBOUIN Pierre – HOCDE Stéphanie - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absents représentés :

PASCOAL Mariana - pouvoir à DAINVILLE Nicolas
 IBRAHIM Abdou - pouvoir à GORBENA Marcy
 SELBONNE Céline - pouvoir à PERON Thomas
 POINGT Alain - pouvoir à ROUSSEAU Edwige
 VILLOING Fabrice - pouvoir à ROUSSEL Annielle
 CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
 HAUQUELIN Christine - pouvoir à BROCHADO Françoise
 DUTU Nelly - pouvoir à BOURGOIN Christian

Absents excusés : LWAMBA MAKANYAKA Natalie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur MONNARD Alain en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
 078-217806447-20251002-2025-051-DE
 Date de télétransmission : 14/10/2025
 Date de réception préfecture : 14/10/2025

2025-051

Objet : Enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement
– Dossier de la société SNCF Voyageurs à Trappes

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 512-7 à L 512-7-7 et R 512-46-11 ;

Vu l'Arrêté du 12 mai 2020 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2930 (Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu la demande d'enregistrement déposée le 30 octobre 2024 et complétée le 27 juin 2025 puis le 15 juillet 2025, par la société SNCF Voyageurs ayant déposé une demande d'enregistrement relative à la mise en conformité administrative de son site implanté Route Nationale 10 à Trappes (78 190) suite à la construction d'un Bâtiment d'Intervention Rapide (BIR) ;

Vu l'Arrêté préfectoral du 23 juillet 2025 portant ouverture de la consultation du public au titre d'une demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme, Développement durable, Transport, Travaux et Développement Urbain, en date du 18 septembre 2025 ;

Considérant qu'une partie du territoire de la commune de La Verrière est comprise dans le rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation classée au titre de l'environnement ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article unique : décide d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE
DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE
DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 2 octobre 2025.

Le Maire,

Nicolas DAINVILLE.



Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20251002-2025-051-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025